



**Conseil d'administration  
du Programme des Nations Unies  
pour le développement, du Fonds  
des Nations Unies pour la population  
et du Bureau des Nations Unies  
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale  
5 juillet 2018  
Français  
Original : anglais

**Deuxième session ordinaire de 2018**  
4-7 septembre 2018, New York  
Point 1 de l'ordre du jour provisoire  
**Questions d'organisation**

**Rapport de la session annuelle de 2018  
(4 au 8 juin 2018, New York)**

**Table des matières**

	<i>Page</i>
I. Questions d'organisation .....	3
<i>Débat consacré au PNUD.</i> .....	3
II. Déclaration de l'Administrateur et examen de son rapport annuel .....	3
III. Coopération Sud-Sud .....	7
IV. Rapport sur le développement humain .....	8
V. Programme de pays du PNUD et questions connexes .....	9
VI. Évaluation. ....	9
VII. Fonds d'équipement des Nations Unies .....	11
VIII. Volontaires des Nations Unies .....	12
<i>Débat consacré au FNUAP.</i> .....	14
IX. Budget intégré révisé (2018-2021), y compris sur la gestion du changement .....	14
X. Déclaration et rapport annuel de la Directrice exécutive .....	15
XI. Programme de pays du FNUAP et questions connexes .....	19
XII. Évaluation .....	20
<i>Débat consacré à l'UNOPS.</i> .....	22
XIII. Déclaration et rapport annuel de la Directrice exécutive .....	22



<i>Débat consacré aux questions communes</i> .....	24
XV. Audit et contrôle internes .....	24
XVI. Rapports des bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS .....	27

## I. Questions d'organisation

1. La session annuelle de 2018 du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) s'est tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York, du 4 au 8 juin 2018.
2. Le Conseil d'administration a approuvé l'ordre du jour et le plan de travail pour sa session annuelle de 2018 (DP/2018/L.2), ainsi que le rapport sur les travaux de sa première session ordinaire de 2018 (DP/2018/8).
3. Les décisions adoptées par le Conseil d'administration à la session annuelle de 2018 figurent dans le document DP/2018/18, qui peut être consulté sur le site Web du Conseil.
4. Dans sa décision 2018/15, le Conseil d'administration a arrêté le calendrier ci-après pour ses sessions de 2018 :

Deuxième session ordinaire de 2018 : du 4 au 7 septembre 2018.

### Débat consacré au PNUD

## II. Déclaration de l'Administrateur et examen de son rapport annuel

5. Dans sa déclaration, l'Administrateur souligne que la réunion a lieu à un moment charnière de changements majeurs pour le monde et l'Organisation des Nations Unies. Il met l'accent sur les principaux domaines d'intervention du PNUD et les résultats obtenus en 2017. Il mentionne les défis mondiaux auxquels l'Organisation des Nations Unies doit faire face : a) la quatrième révolution industrielle ; b) les inégalités grandissantes ; c) la pauvreté persistante ; d) les changements climatiques ; et e) les conflits, la fragilité et les déplacements de populations. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les objectifs de développement durable constituent un cadre susceptible de guider l'Organisation des Nations Unies et le PNUD à naviguer ces eaux troubles. Le PNUD collaborera avec les pays et les partenaires en utilisant ses compétences techniques en matière de gouvernance et de lutte contre la pauvreté pour cartographier les voies vers la durabilité. Le Plan stratégique pour la période 2018-2021 a confié au PNUD le mandat d'opérer par le biais de ses solutions distinctives afin de répondre à la demande des pays, en collaboration avec le FNUAP, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) dans le chapitre commun. L'Administrateur présente son rapport sur les résultats de 2017 et les progrès réalisés sur le Plan stratégique pour la période 2018-2021 (DP/2018/10), le rapport du PNUD sur les recommandations du Corps commun d'inspection en 2017 (DP/2018/10/Add.1) et l'annexe statistique (DP/2018/10/Add.2).

6. Le PNUD a enregistré de bons résultats en 2017, les améliorations les plus notables étant constatées au niveau de la consignation des résultats, de la gestion de l'efficacité, de l'organisation d'un audit non qualifié, de sa première place sur l'indice de transparence de l'aide, ainsi qu'entre les partenaires en matière de

rentabilité, selon les données relatives à l'aide. Les ressources ordinaires (de base) de financement demeurent néanmoins faibles et le déséquilibre demeure par rapport à d'autres ressources (non basiques), soit 13 % contre 87 %, fossé qui a un impact profond sur sa responsabilité dans ses missions et sa durabilité soutenue. Les contributions pluriannuelles aux ressources de base sont donc essentielles. Le PNUD a entrepris des initiatives pour aligner son programme et son modèle d'activité sur son Plan stratégique. Il s'agissait notamment de simplifier et de rationaliser ce modèle ; de renforcer les politiques, les programmes, la gestion et les activités ; de réviser ses directives de gestion de projets ; de mettre en place un nouveau fonds d'investissement des pays pour l'innovation ; d'élaborer une nouvelle stratégie relative au secteur privé ; et de lancer un catalyseur de projets, le Projet T, et la plateforme d'investissement Islamic Finance Impact. La coopération Sud-Sud figure en bonne place dans ces initiatives et presque tous les bureaux de pays font état d'une participation à celle-ci, ainsi qu'à la coopération triangulaire. Le PNUD continuera d'accueillir et d'appuyer le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud (UNOSSC).

7. Le PNUD a fait sienne l'ambition de la résolution [72/279](#) de l'Assemblée générale sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement. Après plus de 40 ans en tant que garant du système des coordonnateurs résidents, le PNUD a mis en place une équipe de gestion de la transition du PNUD vers le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, tout en veillant à ce que la dynamique ne soit pas interrompue dans l'application de son plan stratégique. L'appui du PNUD au système des coordonnateurs résidents demeure important. La parité entre les femmes et les hommes au sein du PNUD est une priorité absolue. Plus de la moitié des membres du personnel du PNUD sont des femmes, même si ce nombre recule aux échelons supérieurs de la hiérarchie. Les disparités entre les sexes persistent en termes d'autonomisation, de possibilités d'avancement et d'expérience en général. Le PNUD a approuvé une nouvelle stratégie sur la parité des sexes pour 2018-2021, qui vise à encourager le changement culturel dans les entreprises à travers une feuille de route globale, conformément à la stratégie sur la parité des sexes applicable à l'ensemble du système des Nations Unies. L'organisation pratique une politique de tolérance zéro concernant l'exploitation et les violences sexuelles et le harcèlement sexuel, et applique des procédures d'évaluation, d'audit, d'éthique, de responsabilisation et de transparence.

8. Dans leur ensemble, les membres soutiennent résolument l'Administrateur dans l'orientation donnée au PNUD dans la mise en œuvre de la réforme de l'ONU. Ils se félicitent des progrès enregistrés par le PNUD en 2017, de la volonté de renforcer la résilience, et du projet de plan de travail afin de maintenir le dialogue avec le Conseil. Ils appuient fermement l'Assemblée générale dans sa résolution [72/279](#), et espèrent que les organismes des Nations Unies collaboreront activement en vue de sa mise en œuvre intégrée, à l'échelle du système. Ces réformes sont motivées par la nécessité de mettre l'accent sur la prévention, le renforcement des structures de gouvernance et l'adoption d'une approche à l'échelle du système, pour pérenniser la paix et rompre le cycle de la pauvreté. Le PNUD a un rôle essentiel à jouer dans le Groupe des Nations Unies pour le développement durable et l'équipe de transition du Secrétaire général pour le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement. Le PNUD doit maintenir une forte présence au niveau des pays afin de renforcer la refonte du système des coordonnateurs résidents. Dans le même temps, l'organisation doit se concentrer sur ses propres activités, en s'appuyant sur ses avantages comparatifs. Il a été demandé au PNUD de faire preuve de prudence en

menant des activités en dehors de son mandat, en particulier dans les domaines de la paix et de la sécurité.

9. Un groupe de délégations encourage tous les organismes des Nations Unies et le PNUD : a) à aligner les plans stratégiques avec la résolution [27/279](#) et à établir des plans pour leur exécution ; b) à mettre à disposition toutes les contributions aux mécanismes élargis de partage des coûts pour le système des coordonnateurs résidents ; c) à élaborer un document stratégique à l'échelle du système en précisant les avantages et des plans comparatifs et collaboratifs visant à renforcer, à ce niveau global, la communication des résultats dans le cadre d'un groupe d'évaluation indépendant ; d) à examiner, au niveau des pays, les implications de la nouvelle approche pour le système des Nations Unies, et à rendre compte au Conseil de ses incidences possibles sur le modèle d'activité du PNUD ; et e) à progresser rapidement vers des locaux et opérations communs. Ces délégations soulignent l'importance d'une responsabilisation et d'une transparence accrues.

10. Un autre groupe de délégations félicite le PNUD pour son appui à l'élaboration de politiques nationales et le renforcement des capacités en vue de la conception et de la réalisation des objectifs, dans le respect de l'appropriation nationale. Ces délégations relèvent que le PNUD est au cœur du système des Nations Unies pour le développement et y demeurera. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 exige une approche intégrée du développement durable et de l'action collective, dans le but ultime d'éradiquer la pauvreté dans toutes ses dimensions. Le PNUD a un rôle essentiel à jouer dans la mise en œuvre du Programme 2030, dans le cadre de son mandat et du plan stratégique pour la période 2018-2021. Le PNUD devrait coordonner ses activités de développement avec les acteurs du secteur humanitaire et de la consolidation de la paix dans un contexte spécifique, conformément à l'examen quadriennal de 2016 et de la résolution [72/279](#) de l'Assemblée générale. Le groupe de délégations insiste sur son appui résolu à la coopération Sud-Sud et au rôle du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud (UNOSSC).

11. Un groupe de délégations attire l'attention sur les problèmes auxquels les pays les moins avancés (PMA) sont confrontés, lesquels pays, en dépit de leur développement accéléré, demeurent vulnérables en raison de conflits, de catastrophes naturelles et les déplacements. Ces délégations appellent le PNUD à cibler ses programmes et les compétences en matière de PMA aux domaines prioritaires définis dans le Programme d'action d'Istanbul et à travers l'appui à la coopération Sud-Sud, en particulier en vue de l'élimination de la pauvreté et de la transformation structurelle de l'économie, et afin d'aider les pays à la traîne dans la mise en œuvre de certains objectifs. Soutenant pleinement la résolution [72/279](#), le groupe de délégations souligne qu'il est essentiel pour les PMA que le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement ne perturbe pas les activités de développement et de coordination entre les organismes des Nations Unies.

12. Des délégations des petits États insulaires en développement (PEID) invitent le PNUD à maintenir son appui aux modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa), pour faire face aux difficultés uniques en leur genre auxquelles ces pays sont confrontés et leur extrême vulnérabilité face aux changements climatiques. La coopération Sud-Sud et l'appui du PNUD à l'UNOSSC doivent jouer un rôle central dans la lutte contre les entraves au développement rencontrées par les petits États insulaires en développement. Comme dans la résolution [71/243](#) de l'Assemblée générale, les délégations prient à

nouveau le Secrétaire général de procéder à un examen de la structure, des capacités, des besoins en ressources et des services de développement des bureaux multipays qui desservent les petits États insulaires en développement. Une approche abrégée des bureaux pourrait entraîner des économies qui pourraient être redirigées vers la programmation.

13. L'ensemble des délégations expriment leur profonde préoccupation face au déséquilibre persistant entre ressources de base/autres ressources. Elles insistent sur l'importance d'un financement prévisible, pluriannuel et non affecté des ressources de base pour faire en sorte que le PNUD soit en mesure de s'acquitter de son mandat et refusent toute tendance à la normalisation des ressources autres que les ressources de base comme la principale base de financement. Elles encouragent le PNUD à continuer à mettre en œuvre des incitations et des mécanismes pour élargir sa base de donateurs et nouer des partenariats novateurs, en s'appuyant sur le dialogue structuré sur le financement. Un groupe de délégations appelle les États membres à honorer leurs engagements en matière d'aide publique au développement, et note que la mobilisation des ressources internes, lorsque les pays de programme le requièrent, doit compléter, et non remplacer, la quantité et la qualité du financement. Elles soulignent que le manque de ressources compromet la réforme de l'ONU. Il est demandé de poursuivre les discussions au Conseil en matière de recouvrement des coûts.

14. Les membres du Conseil saluent l'action du PNUD dans la lutte contre l'exploitation et les abus sexuels et le harcèlement sexuel sur le lieu de travail, en révisant son cadre politique en faveur du renforcement de la consignation des résultats, de la responsabilisation, de la prévention et de la sensibilisation, ainsi qu'en mettant en place d'une équipe spéciale sur le harcèlement sexuel. Les délégations apportent leur soutien résolu à la nouvelle stratégie du PNUD pour la promotion de l'égalité des sexes 2018-2021, et à l'approche fondée sur les droits humains en tant que partie intégrante du développement durable. Notant que le PNUD n'a pas présenté une mise à jour sur les résultats de 2017, elles réaffirment l'importance des rapports annuels au Conseil sur la mise en œuvre de la stratégie du PNUD pour la promotion de l'égalité 2018-2021.

15. En réponse, l'Administrateur souligne qu'en 2018 l'égalité entre les femmes et les hommes était proche de 50 % au PNUD, lequel continue d'intégrer la problématique hommes-femmes dans ses programmes et opérations. L'Administrateur note que le PNUD a intégré la problématique hommes-femmes dans son rapport annuel, et confirme qu'il présentera sa stratégie pour la promotion de l'égalité des sexes 2018-2021 lors la deuxième session ordinaire de 2018. Le PNUD demeure attaché à l'application des Orientations de SAMOA et bien décidé à aider les petits États insulaires en développement – le PNUD a consacré plus de 200 millions de dollars dans quinze domaines thématiques prioritaires pour les petits États insulaires en développement. Le PNUD était déterminé à mettre en œuvre le chapitre commun des plans stratégiques, et à rendre compte des progrès accomplis à la Commission. Il demeure difficile d'obtenir des financements au titre des ressources de base, en partie en raison de la nécessité de réaligner les attentes des pays donateurs, des organismes des Nations Unies et des pays de programme et de lutter contre le scepticisme qui entoure le financement du développement et du multilatéralisme. En jouant un rôle fédérateur dans la cohérence de l'action du système des Nations Unies, l'approche du Plan d'action de Marrakech pour la statistique (MAPS) est le principal vecteur de l'intégration des objectifs dans les plans nationaux de développement. Le

PNUD est bien déterminé à assurer une transition sans heurts dans la mise en œuvre de la résolution [27/279](#) et à dissocier le système des coordonnateurs résidents du PNUD. Toutefois, conformément aux nouvelles règles en matière de gouvernance dans le cadre de la réforme, le PNUD n'est plus responsable du système des coordonnateurs résidents. Dans le domaine de la paix et de la prévention, le PNUD n'a pas empiété sur des domaines mandatés par le Conseil de sécurité mais son travail s'appuie sur son mandat en matière de développement. Le PNUD a continué à assumer son rôle d'innovateur et de leader d'opinion et s'est efforcé de responsabiliser le personnel au niveau des pays pour dégager des solutions novatrices.

16. Le Directeur du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes du PNUD souligne que le PNUD aligne ses fonctions d'élaboration des politiques pour faciliter la transition entre les objectifs du Millénaire pour le développement et les objectifs de développement durable, et s'adapter au repositionnement du système des Nations Unies pour le développement. Étant donné que les pays les plus innovants ont le niveau le plus élevé d'exécution des programmes et d'efficacité de l'aide au développement, le PNUD s'emploie à tirer parti de l'innovation et à relier ses « atolls d'excellence » sur l'innovation afin d'accélérer la réalisation des objectifs par le biais de ses plateformes nationales pour les objectifs de développement durable.

17. Le Conseil d'administration adopte la décision 2018/5 sur le rapport de l'Administrateur sur les résultats de 2017 et les progrès réalisés au niveau du Plan stratégique pour la période 2018-2021.

### III. Coopération Sud-Sud

18. L'Envoyé du Secrétaire général pour la coopération Sud-Sud et Directeur du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud (UNOSSC) présente le cadre stratégique 2018-2021 du Bureau ([DP/CF/SSC/6](#)).

19. Les membres du Conseil accueillent avec satisfaction le cadre stratégique et expriment leur ferme soutien à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire comme éléments essentiels de la mise en œuvre et de la réalisation du Programme 2030 et des objectifs de développement durable. Ils soulignent le rôle central de l'UNOSSC au sein du système des Nations Unies pour le développement et parmi les partenaires pour la promotion, la coordination et l'intégration de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire, conformément à son mandat.

20. Un groupe de délégations salue le cadre axé sur l'utilisation de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire pour aider les États membres à éliminer la pauvreté, réduire les inégalités et renforcer les capacités. Notant que la coopération Sud-Sud contribue à améliorer la coopération internationale en vue de réaliser les objectifs, ces délégations ajoutent qu'elle ne remplace pas, mais complète la coopération Nord-Sud. Elles reconnaissent que le cadre reflète les principes de la coopération Sud-Sud, tels qu'énoncés dans le document final de Nairobi adopté par le Comité de haut niveau sur la coopération Sud-Sud ([A/RES/64/222](#)), les résolutions et les documents d'orientation, de l'Assemblée générale, et souligne que les pays du Sud doivent déterminer le programme Sud-Sud, conformément aux principes de respect de la souveraineté nationale, de l'appropriation nationale, de l'égalité, de la non-conditionnalité, de la non-ingérence dans les affaires intérieures et des avantages mutuels. Elles conviennent que le cadre soutient et informe le dialogue sur les politiques nationales des pays en développement et permet un meilleur accès aux

connaissances, aux bonnes pratiques et aux solutions de développement. Elles appellent à renforcer l'UNOSSC afin qu'il s'acquitte de son mandat.

21. Un autre groupe de délégations souligne que la coopération Sud-Sud contribue à financer, à créer un environnement propice et à développer des partenariats multipartites pour passer du financement des objectifs à des niveaux plus élevés. Le document final de Nairobi a indiqué que la coopération Sud-Sud et la coopération au service du développement traditionnelle visent toutes deux à améliorer l'efficacité des activités de développement en renforçant la responsabilité et la transparence mutuelles, la coordination des activités avec les programmes de développement, et l'adoption d'une approche multipartite qui participent à relever les défis du développement national. Les objectifs fournissent le cadre dans lequel les deux variétés de coopération devaient être réunies. Le groupe de délégations souligne que, en tant que pays hôte, le PNUD a protégé le budget de l'UNOSSC des mesures d'austérité. Il sollicite des précisions sur l'état du budget, du suivi, de l'évaluation et de la communication des résultats de l'UNOSSC ; la publication d'un rapport annuel ; les fonctions d'audit et de contrôle de l'UNOSSC ; et l'harmonisation avec les consignes de transparence du PNUD. Reconnaissant les efforts de l'UNOSSC pour remédier aux lacunes en matière d'activités d'audit et de collecte de fonds, le groupe de délégations souligne l'importance pour le PNUD d'exercer un contrôle et de proposer un appui à l'UNOSSC, ainsi que de tenir le Conseil au courant.

22. En réponse, le Directeur de l'UNOSSC souligne que l'Assemblée générale et le Comité de haut niveau ont appelé les États membres à fournir des ressources extrabudgétaires, des contributions en nature ou des détachements à l'UNOSSC. Le Conseil doit déterminer si l'UNOSSC devrait faire rapport sur son budget, le suivi et l'évaluation des résultats. Le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud s'attache à la transparence et publiera son rapport annuel pour 2018 en 2019. L'UNOSSC a collaboré avec le Bureau de l'audit interne et des investigations du PNUD, a pleinement mis en œuvre ses seize recommandations, et s'est aligné sur les pratiques du PNUD dans ce domaine. Le Bureau a collaboré avec le Bureau indépendant d'évaluation du PNUD et a appliqué son plan d'évaluation du cycle précédent, pour la période 2014-2017 ; le Bureau est en train de mettre en œuvre le nouveau plan d'évaluation pour la période 2018-2021. Il invite les membres du Conseil à faire des suggestions sur les résultats de l'évaluation de l'UNOSSC sur son portail en ligne. L'UNOSSC fait également rapport à l'Assemblée générale, par l'intermédiaire du rapport annuel du Secrétaire général, et au Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud dans le rapport biennal de l'Administrateur du PNUD. L'UNOSSC a renforcé son partenariat avec les organismes des Nations Unies, notamment dans la conception d'une stratégie à l'échelle du système et de la plateforme commune pour la coopération Sud-Sud. Il attend avec intérêt les recommandations des États membres sur le renforcement de l'UNOSSC lors de la deuxième Conférence de haut niveau sur la coopération Sud-Sud de 2019.

23. Le Conseil prend note du cadre stratégique du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud (2018-2021).

#### **IV. Rapport sur le développement humain**

24. Le Directeur du Bureau du *Rapport sur le développement humain* informe le Conseil sur les consultations concernant le rapport sur le développement humain qui

ont eu lieu au sein de diverses instances en 2017 et 2018, conformément à la résolution [57/264](#) de l'Assemblée générale.

25. Les membres du Conseil interviennent pour faire des observations sur ce point.

26. Le Conseil d'administration prend note du rapport sur l'état des consultations concernant le *Rapport sur le développement humain*.

## V. Programmes de pays et questions connexes

27. L'Administrateur associé du PNUD donne un aperçu des descriptifs de programme de pays (DPC) et des prolongations des programmes de pays pour approbation du Conseil. À son tour, le Directeur adjoint du Bureau régional pour l'Afrique présente les descriptifs de programme de pays pour le Kenya, le Malawi et le Rwanda.

28. Le Conseil examine également la première prolongation d'un an des programmes de pays pour le Koweït, la République du Congo et la Sierra Leone, ainsi que la deuxième prolongation d'un an du programme de pays pour la République arabe syrienne.

29. À l'issue des débats, le Conseil d'administration examine et approuve, conformément à sa décision 2014/7, les descriptifs de programme de pays pour le Kenya ([DP/DCP/KEN/3](#)), le Malawi ([DP/DCP/MWI/3](#)) et le Rwanda ([DP/DCP/RWA/2](#)).

30. Le Conseil d'administration prend note de la première prolongation d'un an, des programmes de pays pour le Koweït, la République du Congo et la Sierra Leone, qui figurent dans le document [DP/2018/11](#).

31. Le Conseil d'administration approuve la deuxième prolongation d'un an du programme de pays pour le la République arabe syrienne, qui figure dans le document [DP/2018/11](#).

## VI. Évaluation

32. Le Directeur du Bureau indépendant d'évaluation (BIE) du PNUD présente le rapport annuel sur l'évaluation ([DP/2018/12](#)) et le Directeur du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes du PNUD soumet l'état d'avancement de l'application des recommandations du Bureau indépendant d'évaluation ([DP/2018/12/Add.1](#)).

33. Un groupe de délégations accueille avec satisfaction le rapport et l'évaluation globale du Plan stratégique du PNUD pour 2014-2017, et bien que satisfait par de nombreuses améliorations, encourage le PNUD à aller plus loin. Le groupe salue l'augmentation du nombre d'évaluations décentralisées mais se déclare préoccupé par le déclin de la qualité entre 2016 et 2017. Il demande que le PNUD et le Bureau indépendant d'évaluation améliorent la qualité des évaluations décentralisées. Le PNUD et le Bureau indépendant d'évaluation devaient remédier aux problèmes récurrents liés aux évaluations indépendantes de programme de pays, tels que l'appui à l'égalité des sexes et le suivi et l'évaluation. Il salue le fait que le Bureau indépendant d'évaluation soit parvenu à couvrir 100 % des évaluations présentées. Le groupe de délégations se déclare satisfait de l'examen approfondi de la *mise en œuvre des mesures* en réponse à la direction prise par les thématiques et les évaluations des

programmes de pays, et reconnaît que la plupart des recommandations ont un taux de réponse élevé de l'Administration – tout en notant que le taux de mise en œuvre effective et d'établissement de rapports demeure faible. Il encourage le PNUD à collaborer avec les organismes des Nations Unies, qui enregistrent les meilleurs résultats. Il demande des détails sur ce que le PNUD accomplit pour garantir la responsabilisation et la transparence de la mise en œuvre. Les délégations saluent l'*augmentation de l'allocation des ressources* pour le Bureau indépendant d'évaluation, mais, notant que le financement des évaluations demeure à la traîne par rapport au taux de référence de 1 %, demandent au PNUD de faire en sorte de renforcer la fonction d'évaluation. Le groupe de délégations reconnaît les efforts déployés par le Vice-Secrétaire général et le Directeur du Bureau indépendant d'évaluation pour collaborer avec le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation et envisager l'avenir des *évaluations à l'échelle du système*, et appelle le PNUD et le Bureau indépendant d'évaluation à soutenir la capacité d'évaluation indépendante à l'échelle du système. De même, il encourage le PNUD à collaborer avec le FNUAP, l'UNICEF et ONU-Femmes en vue d'élaborer un plan d'évaluation pluriannuel, et demande des renseignements sur les plans pour les évaluations conjointes de portefeuilles de pays.

34. Dans sa réponse, le Directeur du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes du PNUD souligne que, s'il n'a pas atteint le taux de référence de 1 % pour le financement des évaluations, le PNUD a investi dans le Bureau indépendant d'évaluation et respecté son taux de 0,2 % des ressources du programme pour le Bureau indépendant d'évaluation. Le PNUD examinera les obstacles au financement des évaluations et élaborera des directives pour l'allocation de ressources financières et humaines pour délimiter les coûts de l'évaluation et les dépenses connexes. La baisse de la qualité des évaluations résulte d'une analyse des tendances sur une courte période ; la qualité des évaluations à long terme a en fait augmenté. Le PNUD a accompli des progrès importants dans le renforcement des capacités d'analyse et la consolidation de son architecture de résultats afin de permettre à l'organisation d'utiliser ceux-ci à des fins d'apprentissage. Pour renforcer ses capacités d'évaluation et augmenter leur nombre, le PNUD prévoit de mener des analyses de mise en conformité, d'organiser des réunions trimestrielles avec les bureaux du Siège et d'améliorer les capacités de contrôle. L'organisation devrait institutionnaliser chaque année des examens à mi-parcours et renforcer les activités de formation en matière de planification et de budgétisation.

35. Le Directeur du Bureau indépendant d'évaluation du PNUD souligne que le Bureau collabore avec le Bureau des politiques et de l'appui aux programmes afin de renforcer les capacités d'évaluation décentralisée. Il souligne qu'il existe un lien direct entre une orientation claire dans les réponses de l'administration et un taux de réponse global plus élevé. Il est important que l'Administration du PNUD continue à faire pression sur les bureaux pour donner suite aux recommandations de l'évaluation. Il souligne que l'allocation de 0,2 % de la programmation à l'évaluation a eu des effets notables sur la couverture de l'évaluation et des chiffres, sans sacrifier la qualité. Bien que difficiles, les évaluations conjointes sont nécessaires, et le Bureau indépendant d'évaluation a continué à collaborer avec les organismes des Nations Unies des services d'audit et de contrôle indépendants. Les services d'audit sont étroitement associés à l'élaboration de directives relatives à l'évaluation de la réalisation des objectifs de développement durable et au lancement de la collaboration sur les méthodes d'évaluation du chapitre commun des plans stratégiques, y compris sur les programmes communs.

36. Le Conseil d'administration adopte la décision 2018/6 sur l'évaluation du PNUD.

## VII. Fonds d'équipement des Nations Unies

37. L'Administrateur associé du PNUD présente le point de l'ordre du jour et le Secrétaire exécutif du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) soumet le rapport sur les résultats obtenus par le FENU en 2017 (DP/2018/13).

38. Les membres du Conseil félicitent le Fonds pour ses accomplissements en 2017 et soulignent son rôle unique au sein du système des Nations Unies pour le développement pour répondre aux besoins des pays les moins avancés (PMA). Ils encouragent le Fonds à continuer à travailler dans des lieux où les autres sources de financement sont rares ou inexistantes. Ils accueillent avec satisfaction les résultats du FENU en 2017 en matière d'inclusion financière et de développement économique local, et l'accent sur les déficits de financement et une transition sans heurts des pays sortant de la catégorie des PMA. Les PMA saluent tout particulièrement le rassemblement des ressources et l'utilisation d'une plus large gamme d'instruments et d'approches de partage des risques. Les effets avérés de ce travail ouvrent la voie à d'autres afin d'obtenir le financement destiné aux pays les plus vulnérables.

39. Les délégations félicitent le FENU pour son engagement constant avec les organismes de développement des Nations Unies par le biais d'une programmation conjointe. Efficace, efficient, novateur dans le financement du développement, et disposé à collaborer avec toutes les parties prenantes dans les sphères publique et privée, le Fonds est félicité d'être un modèle pour la réforme de l'ONU. Les délégations encouragent les autres organismes des Nations Unies à rechercher des partenariats avec le FENU lors du renforcement des compétences et des instruments de financement innovant, compte tenu des avantages comparatifs du Fonds dans la création et le déploiement d'instruments financiers en faveur des populations pauvres et de la réduction des inégalités. Elles encouragent le Fonds à partager ses connaissances au sein du système des Nations Unies et avec les partenaires.

40. Les membres du Conseil saluent les partenariats du Fonds axés sur les mécanismes novateurs de financement mixte, y compris avec des acteurs non traditionnels du développement. Il est essentiel d'encourager les investissements à grande échelle en faveur du développement durable, y compris des capitaux privés et des investisseurs nationaux. La plateforme d'investissement en faveur des PMA du FENU garantit le caractère additionnel du financement en mobilisant des financements qui ne pourraient pas être obtenus d'une autre manière. Le FENU est invité à mettre l'accent sur les compétences de base en matière de financement inclusif et le développement local par la transposition à plus grande échelle des bonnes pratiques et des investissements judicieux dans ce qui fonctionne le mieux.

41. Les délégations félicitent le FENU de répondre aux recommandations issues de l'examen à mi-parcours de 2017, tout en l'encourageant à traiter celles qui restent en suspens. Elles saluent l'engagement du Fonds avec le Bureau indépendant d'évaluation du PNUD, ses audits non qualifiés réguliers et l'amélioration en matière de suivi et d'évaluation par le biais de son cadre intégré de résultats et de recours mis à jour. Elles accueillent avec satisfaction l'annexe du cadre décrivant une théorie du changement pour soutenir l'égalité des sexes et l'autonomisation économique des femmes.

42. Les membres du Conseil soulignent l'importance d'un financement suffisant du FENU, pour s'acquitter de son mandat en faveur des PMA. Ils encouragent les pays à envisager de contribuer au Fonds au titre des ressources de base. Ils soulignent la nécessité d'attirer les investissements du secteur privé en faveur du développement durable, car l'aide publique au développement – bien qu'essentielle – ne peut répondre aux besoins des pays en développement. Il est essentiel de concevoir des produits diversifiés et accessibles afin de satisfaire les investisseurs potentiels. Le FENU utilise le financement des donateurs pour favoriser le suivi des investissements des banques nationales et des acteurs privés dans des pays pauvres et collabore avec le secteur privé pour construire des modèles commerciaux viables qui répondent aux besoins des pauvres tout en renforçant les capacités des autorités locales.

43. Dans sa réponse, le Secrétaire exécutif réaffirme l'engagement du Fonds à partager les expériences avec le système des Nations Unies pour le développement et ses partenaires. Le FENU demeurera en activité dans les groupes des résultats thématiques sur le financement stratégique et les partenariats stratégiques du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, qui serviront de plateformes interinstitutions pour l'échange d'informations et de connaissances sur les modes de financement novateurs et les partenariats public-privé. Le Fonds se réjouit de participer aux activités de développement plus larges avec le PNUD et d'autres partenaires afin que l'architecture financière internationale soit capable de répondre aux besoins des PMA et pour traiter la question du « chaînon manquant » de financement. Le FENU continue de participer à l'évaluation, aux partenariats et au partage des connaissances, et il est déterminé à collaborer avec le Conseil. L'innovation est essentielle à l'approche du Fonds, comme le reflète l'intégration du financement numérique au cœur de ses efforts visant à élargir l'accès aux services financiers et de ses travaux avec les décideurs, les législateurs et les prestataires de services pour garantir un écosystème numérique au service de l'inclusion.

44. Le Conseil d'administration adopte la décision 2018/7 sur le rapport concernant les résultats atteints par le FENU en 2017.

## **VIII. Volontaires des Nations Unies**

45. L'Administrateur associé du PNUD présente ce point et le Coordonnateur exécutif des Volontaires des Nations Unies (VNU) présente le Programme des Volontaires des Nations Unies : rapport de l'Administrateur ([DP/2018/14](#)).

46. Les membres du Conseil accueillent avec satisfaction le rapport et les résultats définitifs du cadre stratégique du Programme des VNU pour la période 2014-2017, reconnaissant la présentation transparente des succès et des difficultés rencontrés. Le Programme des VNU a un rôle important à jouer dans la réforme de l'ONU, en aidant le système des Nations Unies pour le développement à adapter le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les objectifs de développement durable, en renforçant les capacités nationales et la participation locale, en promouvant l'appropriation nationale et locale du développement et en accroissant la durabilité des initiatives de développement.

47. Les délégations apprécient que le Programme des VNU, dans son cadre stratégique pour 2018-2021, ait adapté ses cibles pour faire face à l'évolution du nombre de Volontaires des Nations Unies, et prennent bonne note de l'augmentation du nombre de Volontaires en ligne. Elles accueillent avec satisfaction la plus grande

proportion de Volontaires des Nations Unies au niveau national et international en 2017, l'équilibre entre les âges et les sexes, et la décision de mettre l'accent sur l'appui au renforcement des capacités nationales par le biais du volontariat. Le nombre de volontaires originaires de pays du Sud témoigne de la remarquable contribution du programme des Volontaires des Nations Unies à la coopération Sud-Sud. Les délégations se félicitent de l'action menée par les VNU pour aider les personnes handicapées, et, en partenariat avec le PNUD, pour mettre en place un programme conjoint de talents pour les jeunes professionnels handicapés, notamment par le biais des Volontaires des Nations Unies pour la jeunesse. Le Programme des VNU respecte les normes de déontologie les plus strictes, veille à ce que les mesures soient adoptées pour protéger le personnel et les bénéficiaires, et mène une politique de tolérance zéro concernant l'exploitation et les violences sexuelles et le harcèlement sexuel.

48. Les membres du Conseil félicitent le Programme des Volontaires des Nations Unies d'avoir amélioré la transparence, la responsabilisation et l'efficacité dans la fourniture de l'efficacité institutionnelle dans le cadre de la gestion du changement. Ils se déclarent satisfaits que les efforts visant à institutionnaliser la gestion axée sur les résultats, notamment en réduisant le personnel et en renforçant la présence régionale, permettent de rendre le Programme des Volontaires des Nations Unies plus efficace et adapté à son objet. Ils prennent bonne note de l'audit mené par le Bureau de l'audit et des investigations, de l'évaluation du plan stratégique précédent et de la soumission transparente de rapports au Conseil. Les délégations déplorent que certains des objectifs concernant l'intégration du volontariat dans les cadres nationaux n'aient pas été atteints et encouragent les VNU à trouver un équilibre dans leurs activités entre la mobilisation de volontaires et l'appui à des programmes de volontariat à l'initiative des pays.

49. Les délégations félicitent le Programme des Volontaires des Nations Unies d'aider les organismes des Nations Unies à exécuter leurs plans stratégiques par le biais du volontariat. Elles saluent les efforts déployés pour améliorer les solutions volontaires avec des organismes du système des Nations Unies et les partenaires pour la mise en œuvre des objectifs, notamment par le biais de la coopération Sud-Sud, et relèvent la nécessité de nouer des partenariats avec le secteur privé et la société civile.

50. Les délégations se déclarent préoccupées par le déclin des contributions financières au programme et lancent un appel aux pays qui sont en mesure de le faire, d'accroître leurs contributions aux ressources de base. Elles se félicitent de l'investissement du PNUD dans le programme et encouragent celui-ci à renforcer sa coopération avec le Conseil d'administration dans les discussions du programme en matière de financement et d'investissement. Elles soulignent l'importance du Fonds bénévole spécial et invitent les pays à y contribuer.

51. En réponse, le Coordonnateur exécutif souligne que le Programme des VNU soutient vigoureusement tous les piliers du système des Nations Unies, notamment le maintien de la paix et la réforme de l'ONU, à travers les nombreux Volontaires des Nations Unies qui travaillent dans les bureaux des coordonnateurs résidents, qui devraient augmenter avec l'adoption de la résolution [72/279](#) de l'Assemblée générale. Le Programme des VNU participe de près aux discussions avec le Groupe des Nations Unies pour le développement durable en vue d'évaluer où le programme et les Volontaires des Nations Unies pourraient combler les lacunes.

52. Le Conseil d'administration adopte la décision 2018/8 sur les Volontaires des Nations Unies : rapport de l'Administrateur.

### **Débat consacré au FNUAP**

## **IX. Budget intégré révisé (2018-2021), y compris sur la gestion du changement**

53. La Directrice exécutive adjointe du FNUAP (Gestion) présente le projet révisé de budget intégré, pour la période 2018-2021, sur la base des résultats de l'examen complet des ressources. De son côté, le chef de la Section du Budget du FNUAP, présente un exposé détaillé.

54. Les membres du Conseil saluent la transparence du Fonds dans les consultations sur le budget et les processus de gestion du changement. Ils appuient la vision restructurante de la Directrice exécutive, laquelle est nécessaire à la réalisation des objectifs de financement, et encouragent les donateurs à allouer les contributions aux ressources ordinaires du FNUAP. Ils se félicitent de l'accent mis sur les activités de terrain et l'engagement pour l'acheminement des nouvelles ressources pour la programmation et pour renforcer l'efficacité et l'efficacé. Ils saluent l'engagement du FNUAP en faveur de la mise en œuvre de la résolution [72/279](#) sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement, y compris le partage des coûts d'une refonte du système des coordonnateurs résidents.

55. Les délégations accueillent favorablement l'utilisation de lignes budgétaires distinctes pour garantir le contrôle interne, l'évaluation et la réforme de l'ONU, et la ventilation du budget en quatre domaines de résultats du plan stratégique, mais soulignent que des résultats doivent être obtenus au niveau des produits pour que les États membres comprennent comment le Fonds consacre ses ressources par rapport à son mandat – ce qui revêt une importance cruciale pour la participation au dialogue structuré sur le financement. Les délégations sont résolues à assurer le financement intégral du budget et l'alignement des ressources sur les priorités convenues. Elles demandent des précisions sur les résultats attendus du processus de gestion du changement, et soulignent la nécessité d'une analyse visant à évaluer les conséquences potentielles.

56. D'autres délégations : a) saluent la proposition de réinstallation du personnel pour appuyer l'assistance du FNUAP dans les situations de crise humanitaire ; b) invitent instamment le Fonds à revoir sa stratégie de programme et la théorie du changement, et à veiller à ce que la budgétisation axée sur les résultats soit effectivement utilisée ; c) encouragent le FNUAP à augmenter son budget de 1 % pour les programmes, et demandent des précisions sur l'investissement de 14 millions de dollars dans les locaux ; d) insistent sur l'importance de trouver un équilibre entre l'appui de terrain plus solide et le ferme soutien aux États membres dans les processus intergouvernementaux ; e) demande instamment l'exécution rapide de la vision de restructuration de la Directrice exécutive afin de dépolariser la santé sexuelle et procréative et les droits en matière de procréation ; f) demande au Fonds de démontrer des liens clairs entre le budget et les résultats du plan stratégique ; g) encourage le FNUAP à collaborer avec le Cabinet du Secrétaire général sur le projet de restructuration régionale ; h) insiste sur la nécessité de tenir compte, dans le budget, du repositionnement du système des coordonnateurs résidents, et de planifier avec les organismes des Nations Unies le dialogue avec les États Membres.

57. Dans sa réponse, la Directrice exécutive adjointe (Gestion) souligne que les processus de gestion du changement visent à faire en sorte que le FNUAP soit adapté à sa mission. Si le Fonds appuie la réforme de l'ONU et s'emploie activement à mettre en œuvre la résolution 72/279, bon nombre des résultats du processus de gestion du changement et de l'examen complet des ressources dépendent de la mise en œuvre de ces réformes, en particulier au niveau de reconfigurations de la région, de l'équipe de pays et du système des coordonnateurs résidents.

58. Le chef de la Section de la planification des ressources et de la budgétisation note que le projet de budget intégré révisé (tableau 5) montre les ressources globales par résultats du plan stratégique de développement et pour l'efficacité et l'efficience organisationnelles, y compris une ventilation entre les ressources de base et les autres ressources. Le budget ne comprend pas les ventilations par produit du plan stratégique, bien que les dépenses annuelles au niveau des résultats et des accomplissements soient incluses dans le rapport annuel du Directeur exécutif. Le Fonds est très prudent dans la projection des revenus.

59. Le Directeur de la Division de la communication et des partenariats stratégiques indique que le FNUAP s'est efforcé d'être aussi prudent et réaliste que possible dans les projections de ressources autres que les ressources de base, et assure le Conseil d'administration sur la capacité du Fonds à accroître les autres ressources. Il note en outre que le FNUAP est à l'avant-garde du dialogue structuré sur le financement et présentera une proposition officielle au Conseil lors de la deuxième session ordinaire de 2018, qui définit de nouveaux mécanismes de financement et détermine comment le financement est orienté vers différents résultats et produits des résultats porteurs de transformation.

60. Le Conseil d'administration adopte la décision 2018/9 sur le projet révisé de budget intégré du FNUAP pour 2018-2021.

## **X. Déclaration et rapport annuel de la Directrice exécutive**

61. Dans sa déclaration, la Directrice exécutive souligne que les objectifs fixés dans le plan stratégique pour 2014-2017 pour les services de santé en matière de sexualité et de procréation ont eu des effets notables, en particulier dans les situations de crise. Le FNUAP a fait des progrès constants dans la réalisation des résultats prévus du plan dans toutes les régions, notamment en faveur de l'accès universel à la santé sexuelle et procréative et des droits en matière de procréation. Les progrès sont les plus visibles dans les pays prioritaires, à l'exception de ceux qui sont en situation de crise, et notamment dans les pays les moins avancés, qui ont bénéficié le plus du budget-programme. Elle mentionne la baisse significative des taux de mortalité maternelle, des grossesses chez les adolescentes et des mariages d'enfants ; les progrès accomplis dans la satisfaction des besoins de planification familiale non satisfaits ; les résultats en faveur des adolescents et des jeunes ; le changement d'attitudes sociales face à la culture de l'égalité des sexes ; et la compréhension du pouvoir des données et des analyses pour les plans de développement nationaux. Elle présente le rapport annuel de la Directrice exécutive : examen cumulatif du Plan stratégique du FNUAP pour la période 2014-2017 (DP/FPA/2018/4, partie I), le rapport statistique et financier 2017 (DP/FPA/2014/4, partie I, Add.1) et le rapport sur les recommandations du Corps commun d'inspection en 2017 (DP/FPA/2018/4, partie II).

62. La Directrice exécutive souligne le rôle des partenariats avec toutes les parties prenantes dans les progrès accomplis, de même que les efforts visant à construire un FNUAP dynamique, efficace et novateur. Des défis restent néanmoins à relever. En s'inspirant des enseignements, le FNUAP a mis en œuvre le Plan stratégique 2018-2021 en investissant dans une initiative d'appui au programme intégré et une solide fonction d'évaluation. Le Fonds utilise trois résultats porteurs de transformation du plan afin d'encourager les partenariats, la sensibilisation et la mobilisation des ressources, et d'intensifier le dialogue sur le financement. La Directrice exécutive encourage les États membres à verser rapidement des contributions pluriannuelles aux ressources de base, ce qui permettrait d'améliorer la planification et d'assurer durablement des résultats. Le Fonds espère atteindre 150 principaux contributeurs aux ressources de base en 2018. La Directrice exécutive attire l'attention sur le lancement du fonds thématique de l'action humanitaire afin de renforcer ses activités dans les situations de crise. Elle insiste sur le travail du FNUAP pour promouvoir la santé des jeunes, leur bien-être et leurs droits, et l'engagement à codiriger l'Initiative spéciale du système des Nations Unies sur la jeunesse, la paix et la sécurité et le Pacte pour les jeunes dans l'action humanitaire.

63. Concernant la résolution [27/279](#) de l'Assemblée générale sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement, la Directrice exécutive souligne que le Fonds maintient son repositionnement stratégique sur la façon dont il appuie les processus intergouvernementaux et multilatéraux, ce qui permettra de réaligner les structures du FNUAP, et de renforcer les liens entre les processus intergouvernementaux et l'exécution des programmes sur le terrain. Elle note que les modifications entraîneront le transfert du Service de la liaison avec le Conseil d'administration au Bureau de la Directrice exécutive. Le FNUAP mettra en œuvre les modifications en septembre 2018, et renouvellera le Conseil à la deuxième session ordinaire de 2018. La Directrice exécutive souligne que l'examen complet des ressources est un exercice d'optimisation et consiste fondamentalement à mieux adapter le FNUAP à son objet. Elle mentionne également l'attachement du FNUAP à la prévention de l'exploitation et des abus sexuels grâce à la politique de tolérance zéro et à la défense de la santé sexuelle et procréative et des droits en matière de procréation. Le FNUAP collaborera avec les commissions économiques régionales des Nations Unies et de ses partenaires dans les examens de la CIPD 2018, qui seront reprises dans le rapport du Secrétaire général à la Commission de la population et du développement en 2019, et participera au Forum politique de haut niveau pour le développement durable à la fin de 2019.

64. Dans leur ensemble, les membres du Conseil appuient fermement le mandat du Fonds et se félicitent des preuves de sa contribution au Programme 2030, en particulier pour les femmes et les filles, ainsi que de ses efforts pour améliorer l'accès à la santé sexuelle et procréative et les droits en matière de procréation. Ils attirent l'attention sur les progrès accomplis au regard des trois objectifs de transformation du Plan stratégique pour la période 2018-2021. Ils saluent l'étroite collaboration du Fonds avec le Conseil afin que le Fonds soit en mesure d'atteindre les objectifs du Programme 2030, ce qui n'est selon eux possible qu'à condition que le rôle du Fonds fasse progresser les principes de la CIPD. Des délégations soulignent l'importance du rôle joué par le Fonds dans la promotion des changements sociaux, culturels et comportementaux en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, et de la mise à jour du cadre stratégique du FNUAP concernant cette égalité et cette autonomisation. Les délégations appuient fermement la priorité accordée par le Fonds aux jeunes en tant qu'agents du changement et l'engagement en faveur de l'action des

Nations Unies pour la jeunesse. D'autres délégations demandent au FNUAP d'apporter une attention particulière aux besoins démographiques uniques des sociétés vieillissantes. Dans l'ensemble, les délégations encouragent le renforcement du rôle du Fonds dans les interventions humanitaires et les situations de crise, en particulier pour lutter contre la violence sexiste et la violence faite aux femmes, et dans une alliance plus étroite entre action humanitaire, développement et paix ; d'autres rappellent que détourner des fonds de développement pour les crises humanitaires pourrait entraver les progrès de la CIPD dans les pays les moins avancés.

65. Le Conseil invite le FNUAP à participer activement et à apporter son appui total à la mise en œuvre de la résolution 27/279 de l'Assemblée générale, et à une approche coordonnée et cohérente à l'échelle du système, conformément à l'examen quadriennal complet de 2016. Cela suppose de soutenir et de contribuer pleinement au partage des coûts de la redynamisation du système des coordonnateurs résidents, en s'appuyant sur les accords noués dans le chapitre commun des plans stratégiques du PNUD, du FNUAP, de l'UNICEF et de l'ONU-Femmes. À cet égard, les délégations encouragent le FNUAP à mettre pleinement en œuvre les recommandations du Corps commun d'inspection.

66. Un groupe de délégations encourage le FNUAP et les quatre organismes des Nations Unies à aligner la mise en œuvre de leurs plans stratégiques pour 2018-2021 sur la réforme des Nations Unies, en particulier les résultats spécifiés par l'Assemblée générale dans sa résolution 27/279, et à communiquer les plans de mise en œuvre avec le Conseil. Ces délégations demandent que les organisations mettent à disposition l'intégralité de leur contribution au mécanisme de partage des coûts pour financer le système des coordonnateurs résidents revitalisé. Elles demandent aux organisations de collaborer sur un solide document stratégique à l'échelle du système qui dispose d'avantages comparatifs et collaboratifs, et comprend des plans pour renforcer l'établissement de rapports à l'échelle du système grâce à la création d'un groupe de l'évaluation indépendante à l'échelle du système. Au niveau des pays, le groupe de délégations demande au Fonds d'examiner les incidences du nouveau système des coordonnateurs résidents et de faire rapport à celui-ci de la manière dont il aurait un impact sur le modèle de fonctionnement du FNUAP et de l'exécution à l'encontre de ses résultats porteurs de transformation. Ses membres enjoignent les organisations à prendre la voie de l'installation dans des locaux et activités communs.

67. De nombreuses délégations soulignent que la réalisation du Programme 2030 nécessite que la priorité soit accordée à l'égalité des sexes, aux droits des femmes et des filles, et à une approche fondée sur les droits humains. Concernant une question connexe, les délégations prient le FNUAP et les organismes des Nations Unies de mettre pleinement en œuvre la politique de tolérance zéro sur l'exploitation et les abus sexuels et le harcèlement sexuel. D'autres délégations demandent instamment au FNUAP, dans sa programmation et ses activités, d'opérer conformément aux valeurs des Nations Unies reconnues et au principe de l'appropriation nationale. Une délégation, tout en appuyant le FNUAP dans la planification familiale informée et volontaire et les soins de santé maternelle et néonatale, déclare son opposition à tout programme d'avortement forcé ou de stérilisation involontaire.

68. Les membres du Conseil se félicitent des consultations sur l'examen du budget intégré révisé pour 2014-2017, du processus de gestion du changement, et de l'examen complet des ressources. Quelques délégations se déclarent préoccupées des conséquences si les objectifs en matière de ressources ne sont pas atteints ; d'autres estiment que la proposition nécessite une réflexion plus approfondie avant que toute

décision soit prise. Les délégations prennent note de la décision du Fonds de repositionner les unités et le personnel au sein de l'organisation, y compris les équipes sur le terrain, mais demandent des précisions sur ce que seraient les gains d'efficacité, et se déclarent préoccupées par les effets négatifs potentiels et des mutations potentielles sur l'exécution des mandats. Il est demandé au FNUAP d'en faire davantage en matière d'établissement de normes et de se concentrer sur sa fonction normative au niveau du siège, mais une délégation demande des éclaircissements sur la façon dont le FNUAP peut poursuivre sa fonction normative à la lumière des réductions envisagées dans l'examen complet des ressources.

69. Les membres du Conseil expriment leur profonde inquiétude face à la baisse soutenue des ressources de base et ses effets potentiels sur la capacité du Fonds de s'acquitter de son mandat. Elles saluent les efforts déployés par le FNUAP pour remédier au déséquilibre entre les ressources de base et les autres ressources, et soulignent la nécessité pour le FNUAP de nouer des partenariats solides, notamment avec le secteur privé, la société civile et par le biais des partenariats public-privé, et d'explorer des moyens novateurs pour mobiliser des ressources.

70. Les délégations insistent sur l'importance de continuer à investir dans le FNUAP et à renforcer ses capacités de gestion axée sur les résultats, de suivi, d'évaluation, d'établissement de rapports, de responsabilisation et de transparence, notamment grâce à une meilleure disponibilité des données. S'agissant du rapport annuel, elles demandent une analyse plus approfondie des raisons pour lesquelles certains indicateurs n'ont pas été atteints, et souhaitent que les prochains rapports explorent la façon dont le FNUAP renforce les fonctions de direction et de gestion interne au niveau des pays. Elles se félicitent du travail novateur du Fonds en matière de collecte de données démographiques et d'analyse et l'encouragent à investir dans des solutions de développement innovantes et à en explorer de nouvelles, en particulier en matière de données et d'analyse.

71. En réponse, la Directrice exécutive du FNUAP affirme que le FNUAP s'est employé à créer un monde où toute grossesse est désirée, tout accouchement se déroule sans risque et le potentiel de tout jeune est réalisé. Le travail du Fonds pour la jeunesse est axé sur l'action humanitaire, la paix et le développement, sachant que les générations futures feront partie de la structure de prise de décisions. Le FNUAP a mis l'accent sur la gestion du changement et la réforme afin d'être prêt à mettre en œuvre le Programme 2030 et d'apporter une réponse adaptée à la situation des pays, en s'appuyant sur des données, l'analyse, le suivi, l'évaluation, l'établissement de rapports et le pouvoir de persuasion. La Directrice exécutive réaffirme que la gestion du changement est un processus constant, au sein duquel le FNUAP assure une mise en œuvre progressive qui lui permet en parallèle d'honorer son mandat vis-à-vis de la CIPD. Le budget intégré révisé a bénéficié du processus de consultation, et continuera à évoluer à la lumière du repositionnement du système des Nations Unies pour le développement. Les partenariats sont essentiels et le FNUAP a relancé son conseil consultatif mondial composé de plus de vingt parties prenantes issues de la société civile, des milieux universitaires, du secteur privé et des entités des Nations Unies, afin de l'informer. Pour honorer pleinement son mandat, le FNUAP s'est efforcé de gérer ses ressources en toute prudence et s'est employé à en attirer de nouvelles pour faire la différence.

72. Le Directeur exécutif adjoint du FNUAP (Programmes) explique que l'augmentation des cas d'infection au VIH chez les adolescentes en Afrique australe est due aux normes sociales et aux inégalités entre les sexes. En réponse, le FNUAP

a mis l'accent sur l'éducation sexuelle, la prévention, l'équilibre entre la prévention et le traitement, et l'adoption d'une approche intégrée de la lutte contre les nouvelles infections. Le Fonds a participé à l'établissement de l'ordre du jour, à l'élaboration de documents sur les bonnes pratiques et à l'assistance aux pays en mettant l'accent sur la prévention en prévision de la Conférence internationale sur le VIH/sida.

73. Le Directeur de la Division des communications et des partenariats stratégiques du FNUAP se déclare préoccupé par la baisse des ressources de base. En s'appuyant sur le dialogue structuré sur le financement, le FNUAP a fait en sorte d'assurer un financement pluriannuel prévisible pour les ressources de base. Le Fonds cherche à renforcer sa capacité à attirer des ressources de base, y compris la transparence concernant l'utilisation des fonds versés par les donateurs et l'utilisation de différents outils tels que les descriptifs de programme de pays, la rationalisation de l'architecture pour la mobilisation des ressources, les dons individuels, les contributions du secteur privé et des institutions financières internationales. Le Directeur assure au Conseil que l'augmentation du montant de 25 millions de dollars par an pour les ressources non basiques a eu lieu après examen approfondi des projections de recettes. À la mi-2018, le FNUAP avait obtenu 430 millions de dollars en ressources autres que les ressources de base. Dès le début, les échéanciers pluriannuels ont revêtu une importance cruciale pour la stabilité et la viabilité.

74. La Directrice exécutive adjointe du FNUAP (Gestion) réaffirme l'attachement du Fonds à une politique de tolérance zéro face à l'exploitation et aux abus et au harcèlement sexuels, axée sur la prévention, la détection et le soutien aux victimes. Le projet d'investissement dans ce domaine dans le budget intégré révisé cible le FNUAP et non le système dans son ensemble. Le FNUAP accorde une grande importance à la responsabilisation et collabore avec le Corps commun d'inspection. Le Fonds est profondément impliqué dans la réforme de l'ONU, comme le reflètent la gestion du changement et l'examen complet des ressources et comme le montrent la programmation et les activités menées à bien avec les organismes de développement des Nations Unies.

75. Le Directeur de la Division des programmes du FNUAP souligne que, dans 70 % des cas, les bureaux de pays du FNUAP sont combinés avec d'autres bureaux des organismes des Nations Unies, les représentations du FNUAP étant souvent assurées par les représentants résidents du PNUD. Dans le cadre de cette réforme, la priorité a consisté à travailler par le biais de la nouvelle structure du PNUAD et de la refonte du système des coordonnateurs résidents, tout en identifiant les accélérateurs vers la réalisation de ces objectifs par le biais d'une approche fondée sur les droits humains – afin que la santé sexuelle et procréative bénéficie de l'attention qu'elle mérite. Le chapitre commun est un précurseur de la résolution 27/279, qui prévoit l'intégration de l'égalité des sexes comme un élément essentiel, de même que le Plan stratégique pour la période 2018-2021.

76. Le Conseil d'administration adopte la décision 2018/10 sur le rapport annuel de la Directrice exécutive.

## **XI. Programmes de pays du FNUAP et questions connexes**

77. Le Directeur régional pour l'Afrique orientale et australe du FNUAP présente cette question et les descriptifs de programme de pays pour le Kenya et le Rwanda. La deuxième prolongation d'un an du programme de pays pour la République arabe

syrienne est également soumise à débat, ainsi que de la première prorogation d'un an du programme de pays pour Cuba.

78. Le Conseil d'administration examine et approuve, conformément à sa décision 2014/7, le descriptif de programme de pays pour le Kenya ([DP/FPA/CPD/KEN/9](#)).

79. Le Conseil d'administration examine et approuve, conformément à sa décision 2014/7, le descriptif de programme de pays pour le Rwanda ([DP/FPA/CPD/RWA/8](#)).

80. Le Conseil d'administration approuve la deuxième prolongation d'un an du programme de pays pour la République arabe syrienne, et prend note de la première prolongation d'un an du programme de pays pour Cuba telle qu'elle figure dans le document [DP/FPA/2018/3](#).

## XII. Évaluation

81. Le Directeur du Bureau de l'évaluation du FNUAP présente le rapport annuel du Bureau de l'évaluation pour 2017 ([DP/FPA/2018/5](#)) et le Directeur exécutif adjoint du FNUAP (Programmes) fournit des informations actualisées sur la gestion de la fonction d'évaluation du PNUD, y compris la mise en œuvre des recommandations issues de l'évaluation ([DP/FPA/2018/CRP.3](#)).

82. Dans une intervention unique, un groupe de délégations se félicite de l'ampleur prise par le rapport, de la synthèse des examens et des rapports, ainsi que de son évaluation annuelle des performances. Les délégations mettent l'accent sur six éléments : a) l'examen de la fonction d'évaluation ; b) la performance de la fonction d'évaluation ; c) l'évaluation en tant qu'apprentissage ; d) l'allocation des ressources ; e) la méta-analyse de l'engagement du FNUAP dans des contextes de grande vulnérabilité ; et f) les fonctions de contrôle.

83. *Examen de la fonction d'évaluation.* Les délégations se félicitent que la fonction d'évaluation ait gagné en maturité et en expertise et fonctionne de manière indépendante. Elles notent la nécessité de renforcer la coordination des échanges entre le Bureau de l'évaluation, les bureaux régionaux et la Division des programmes tout au long de la procédure de planification et de gestion de l'évaluation, et attend avec intérêt de recevoir la politique d'évaluation révisée.

84. *Performance de la fonction d'évaluation.* Les délégations reconnaissent l'amélioration de la qualité des évaluations, mais rappellent leur inquiétude à propos de la portée des évaluations décentralisées. Elles invitent le Bureau de l'évaluation et la Division des programmes à continuer d'œuvrer de concert pour assurer une planification réaliste et la priorité accordée aux ressources pour les évaluations au niveau des pays, lorsqu'une évaluation est prévue. Elles saluent l'élaboration d'un nouveau plan d'action sur le développement des capacités d'évaluation interne et se réjouissent de recevoir les observations sur l'impact dès qu'elles seront disponibles.

85. *L'évaluation en tant qu'apprentissage.* Les délégations notent avec satisfaction que le rapport contient des exemples des changements observés dans la politique et les pratiques du FNUAP à la suite de la mise en œuvre des recommandations issues de l'évaluation. Elles soulignent que la gestion systématique et approfondie de l'application des mesures recommandées par des évaluations est essentielle pour veiller à ce que les conclusions de l'évaluation soient propices à l'apprentissage et

améliorent les résultats sur le terrain. Elles accueillent avec satisfaction le système de suivi des réponses de gestion et encouragent le FNUAP à continuer à opérer une transition d'une approche de démonstration des résultats à leur amélioration.

86. *Allocation des ressources.* Les délégations soulignent la nécessité d'allouer des ressources suffisantes à la fonction d'évaluation et saluent l'adoption du plan du Fonds visant à accroître les ressources pour l'évaluation en 2018, malgré la diminution du financement en 2017. Elles insistent sur l'importance de l'objectif de 3 % (contre les 0,83 % actuels) établi par la politique d'évaluation révisée pour orienter la gestion lors de l'attribution des financements. Elles déplorent que les évaluations au niveau des pays soient directement touchées par les mesures d'austérité en 2017, et demandent instamment au Bureau de l'évaluation de collaborer avec la direction du FNUAP pour réduire au maximum la probabilité de récurrence à l'avenir.

87. *Méta-analyse de l'engagement du FNUAP dans les contextes très vulnérables.* Les délégations accueillent avec satisfaction les enseignements tirés dans 25 pays bénéficiaires de l'aide humanitaire, en particulier la nécessité de mettre davantage l'accent sur la préparation à la gestion des besoins humanitaires. Elles soutiennent l'appel lancé pour que la structure du Bureau du FNUAP reflète fidèlement les besoins humanitaires dans le cadre du Plan stratégique 2018-2021, et attend avec intérêt de connaître comment le FNUAP avait l'intention de donner suite aux conclusions et aux suggestions de la méta-analyse et comment il pourrait améliorer son action humanitaire.

88. *Fonction conjointe.* Les délégations saluent l'engagement du FNUAP dans les évaluations indépendantes à l'échelle du système et le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation (GNUE), y compris par le biais du plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies, et encouragent le Bureau de l'évaluation à poursuivre son implication. Elles répètent qu'il est important d'intégrer l'égalité des sexes dans les rapports d'évaluation et de procéder à des évaluations conjointes, notamment sur le chapitre commun des plans stratégiques du PNUD, du FNUAP, de l'UNICEF et de l'ONU-Femmes. Elles demandent également des informations sur les plans conjoints d'évaluation des portefeuilles de projets au niveau des pays.

89. En réponse, le Directeur du Bureau de l'évaluation du FNUAP réaffirme l'engagement du Bureau à collaborer avec la Division des programmes, la Division des ressources humaines et les bureaux régionaux pour améliorer les taux d'exécution et de couverture de l'évaluation. Le Bureau a commencé à renforcer la coopération et a amélioré les taux d'exécution, comme le reflétera son rapport annuel de 2018. Le Bureau est bien déterminé à travailler avec les bureaux de l'évaluation des organismes des Nations Unies. Le PNUD, le FNUAP, l'UNICEF et ONU-Femmes ont commencé à collaborer à la réalisation d'une évaluation conjointe du chapitre commun. Le Bureau est engagé avec le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation et le Groupe de direction pour l'évaluation interinstitutions de l'action humanitaire, et un certain nombre d'évaluations conjointes ont été organisées dans le cadre du plan d'évaluation budgétisé pour l'exercice quadriennal 2018-2021. Le Bureau prévoyait des évaluations conjointes du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) et des évaluations des programmes de pays pour le regroupement de petits bureaux de pays. Le Bureau de l'évaluation a entamé un processus de consultation avec les différentes parties prenantes en vue de réviser la politique d'évaluation.

90. Le Directeur exécutif adjoint du FNUAP (Programmes) fait observer que la décision du Conseil de consacrer 3 % des ressources de base à l'évaluation est

intervenue à un moment où la base du Fonds constituait les deux tiers du financement. Ce taux est tombé à un tiers. Dans le cadre de la révision de la politique d'évaluation et pour assurer le financement des évaluations, il est nécessaire d'allouer également 3 % des ressources autres que les ressources de base. Le nombre d'évaluations et les ressources consacrées à celles-ci ont augmenté malgré le climat d'austérité, dans la mesure où le FNUAP a conservé intact le budget consacré aux évaluations. Pour préserver la fonction d'évaluation, le FNUAP a mis en œuvre un « mécanisme de cloisonnement » afin de s'assurer que les bureaux de pays ont accès aux financements à des fins d'évaluation.

91. Le Conseil d'administration adopte la décision 2018/11 sur l'évaluation du FNUAP.

### **Débat consacré à l'UNOPS**

## **XIII. Déclaration et rapport annuel de la Directrice exécutive**

92. Dans son allocution, la Directrice exécutive déclare que 2017 a été une année record. Un nombre croissant de gouvernements demandent la fourniture de services de l'UNOPS et celle-ci a augmenté de plus de 25 %. L'UNOPS continue de se concentrer sur le niveau local et communautaire, souvent dans des situations d'urgence et de crise humanitaire. Dans son rapport annuel (DP/OPS/2018/2), la Directrice exécutive a mis l'accent sur les activités, les infrastructures, les marchés publics, des services partagés et des défis à relever. En 2017, l'UNOPS a poursuivi ses activités en vue de reconstruire les infrastructures et d'utiliser l'énergie verte dans des situations de crise humanitaire. L'UNOPS utilise ses compétences pour résoudre des problèmes sociaux plus larges liés à la culture, l'environnement et la situation économique afin de construire des communautés plus sûres et stables. Pour mettre en place des infrastructures résilientes et durables, l'UNOPS investit dans les normes de l'industrie, les bonnes pratiques internationales, et les procédures et méthodes axées sur l'humain. Les organisations du système des Nations Unies pour le développement sont plus efficaces lorsqu'elles travaillent avec l'UNOPS.

93. La Directrice exécutive souligne l'importance d'utiliser les ressources de manière optimale afin d'atteindre les objectifs de développement durable. La majorité des prestations de l'UNOPS en 2017 ont été financées au moyen de la passation de marchés, dont plus de la moitié ont été remportés par des fournisseurs locaux. L'objectif était d'encourager des modèles de marchés publics durables, plus efficaces, plus transparents et avec le meilleur rapport qualité-prix. L'UNOPS fournit des services d'appui à la gestion aux organismes des Nations Unies et héberge le portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies. L'UNOPS est déterminé à mettre en œuvre la résolution 72/279 sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement, en s'appuyant sur ses avantages comparatifs pour encourager l'efficacité et l'innovation. La Directrice exécutive souligne qu'au vu des incidences négatives du partage des coûts du système des coordonnateurs résidents sur le rapport coût-efficacité de l'UNOPS, les coûts supplémentaires devront être transférés vers ses partenaires. De même, la présence discrète de l'organisation dans les pays fait partie de son modèle d'activité ; toute modification visant à s'adapter à la réforme pourrait avoir une incidence sur la rentabilité et les résultats obtenus. L'UNOPS doit agir avec prudence et, sous l'égide

du Conseil, se tourner à nouveau vers l'investissement de l'excédent de recettes pour répondre aux nouvelles demandes.

94. Les membres du Conseil félicitent l'UNOPS des résultats de son Plan stratégique de 2014 à 2017, et de l'augmentation soutenue de la demande de services. Ils saluent le fait que le rapport soit aligné sur l'Initiative mondiale sur les rapports de performance et sur une vue d'ensemble complète des activités dans les infrastructures, la gestion des projets et la passation de marchés. Ils réitèrent leur ferme appui à l'initiative des investissements à impact social de l'UNOPS, y compris les investissements à grande échelle dans des infrastructures résilientes et durables (axés sur les énergies renouvelables et le logement abordable) et la promotion de l'innovation mondiale, par le biais de chaînes de blocs et des technologies de l'intelligence artificielle.

95. Les délégations reconnaissent le rôle unique de l'UNOPS au sein du système des Nations Unies pour le développement en tant qu'organisation autofinancée, et insistent sur le fait qu'il avait un rôle essentiel à jouer dans l'optimisation de l'utilisation des ressources dans les organismes des Nations Unies. Elles encouragent l'UNOPS à renforcer sa coopération avec les organismes des Nations Unies, en particulier dans les domaines de la passation de marchés et des infrastructures. Elles s'attendent à ce que l'UNOPS collabore avec les organismes des Nations Unies pour mettre en œuvre la résolution 72/279, et le prient d'élaborer des plans concrets sur la manière dont cette mise en œuvre peut avoir lieu. Les délégations exhortent l'UNOPS, en tant que plus grande organisation de passation de marché de l'Organisation des Nations Unies, de revoir ses objectifs afin d'harmoniser les services post-marché des équipes de pays d'ici à 2022 et d'intensifier les stratégies relatives aux modalités de fonctionnement. Elles invitent la Directrice exécutive à dialoguer avec le Secrétaire général sur les effets négatifs potentiels de la réforme de l'ONU sur l'UNOPS.

96. Les membres du Conseil saluent les progrès accomplis en matière de parité dans le recrutement, et encouragent l'UNOPS à assurer l'équilibre entre les femmes et les hommes parmi les employés, en mettant l'accent sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans tous les projets. Ils suggèrent que l'UNOPS fasse rapport sur ses objectifs d'égalité d'accès des personnes handicapées et des groupes minoritaires. Ils encouragent l'UNOPS à également mentionner les conduites responsables, conformément aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits humains, et de fournir des informations sur la gestion des risques, notamment en évaluant la sensibilité aux conflits et les risques d'effets néfastes pour les groupes vulnérables. Les délégations appuient fermement la politique de tolérance zéro de l'UNOPS sur l'exploitation et les abus et le harcèlement sexuels, et insistent sur la nécessité de se concentrer sur la mise en œuvre des changements institutionnels et culturels, selon une approche cohérente à l'échelle du système de l'Organisation des Nations Unies.

97. Un groupe de délégations salue l'élargissement des activités de l'UNOPS dans les petits États insulaires en développement (PEID). La couverture régionale à grande échelle de l'UNOPS contribue à stimuler les capacités de production et à améliorer le niveau de services dans les petits États insulaires en développement et les pays en développement, ce qui a eu une incidence directe sur la réduction de la pauvreté, le développement durable et la mise en œuvre du Programme 2030. Les délégations expriment leur soutien résolu à la stabilité financière de l'UNOPS, à la transparence de son mandat et à l'échange de bonnes pratiques dans l'efficacité et l'efficience opérationnelles de l'institution.

98. En réponse, la Directrice exécutive souligne que la réforme de l'ONU est au centre des activités de l'UNOPS, et que celui-ci étudiera les moyens de transformer les effets négatifs de la réforme en effets positifs. La rentabilité, l'efficacité, la transparence et la solide expérience de fourniture contribueront à déterminer comment l'UNOPS pourra contribuer à la réforme. L'organisation continuera de faire rapport au Conseil, conformément à l'Initiative mondiale sur les rapports de performance, et de chercher des moyens de procéder à l'établissement de rapports conjoints avec les organismes des Nations Unies. L'UNOPS est attaché à la parité des sexes et a élaboré une politique d'intégration d'une perspective sexospécifique dans l'exécution de projets. Il collabore avec ses partenaires pour explorer les moyens d'élargir ses sources de financement, y compris par le biais de l'initiative de l'investissement à impact social et de son concept de centres d'innovation. Les jeunes sont au cœur du mandat de l'UNOPS, qui continue de les encourager en tant qu'agents du changement. L'UNOPS continuera à travailler avec ses partenaires pour assurer la transparence, la compétitivité et l'innovation de la passation des marchés publics, et ainsi améliorer le rapport coût-efficacité et l'impact.

99. Le Conseil d'administration adopte la décision 2018/12 sur le rapport annuel de la Directrice exécutive de l'UNOPS.

### **Débat consacré aux questions communes**

## **XV. Audit et contrôle internes**

100. Le Directeur du Bureau de l'audit et des investigations (OAI) du PNUD présente le rapport d'audit et de contrôle internes (DP/2018/15) et la Directrice du Bureau des Services de gestion du PNUD présente la réponse de l'Administration. Le Directeur du Bureau des services d'audit et d'investigation (OAI) du FNUAP présente le rapport sur les activités d'audit et de contrôle internes du FNUAP pour 2017 (DP/FPA/2018/6) et l'opinion du Bureau des services d'audit et d'investigation sur l'adéquation et l'efficacité du cadre de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle du FNUAP (DP/FPA/2018/6/Add.1) et mentionne le rapport annuel du Comité consultatif pour les questions d'audit (DP/FPA/2018/Add.2). La Directrice exécutive adjointe du FNUAP (Gestion) apporte la réponse de l'Administration (DP/FPA/2018/6/CRP.5). Le Directeur du Groupe de l'audit interne et des investigations de l'UNOPS présente le rapport d'activité pour 2017 du groupe (DP/OPS/2018/3) et le Conseiller juridique de l'UNOPS présente la réponse de l'Administration.

### *PNUD*

101. Un groupe de délégations salue l'opinion « satisfaisante » en matière de gouvernance, de risque et de contrôle, et félicite le PNUD des progrès accomplis. Les délégations encouragent le Bureau à fournir des précisions sur la justification des opinions et prévoir la soumission de rapports sur les indicateurs de résultats et l'évaluation globale des risques. Elles notent avec satisfaction la troisième évaluation externe de l'assurance de qualité pour les services d'audit interne de 2017 attribue une notation d'audit interne « généralement conforme », qui atteste du professionnalisme et des normes du Bureau. Les délégations se déclarent satisfaites des évaluations externes de l'assurance de la qualité et encourage le Bureau à faire rapport sur ses recommandations. Elles reconnaissent le travail effectué par le Bureau

sur les audits interinstitutions, et sont désireuses d'apprendre comment ces travaux pourraient être organisés de manière plus efficace à l'échelle du système.

102. Le groupe de délégations félicite la direction du PNUD pour son application assidue des recommandations issues des audits et la réduction du nombre de recommandations en suspens depuis longtemps. Les délégations prient instamment l'Administration de prêter une attention particulière aux recommandations et de hiérarchiser les problèmes récurrents concernant la gestion des programmes et des projets, la politique harmonisée concernant les transferts de fonds (HACT), la gestion des partenaires de réalisation, les marchés publics, la gouvernance et la gestion financière. Le groupe demande des détails sur la manière dont la direction du PNUD soutient la mise en œuvre de nouvelles normes de programmation de qualité ; se réjouit à la perspective que les marchés publics soient améliorés dans les futurs rapports ; et demande des informations sur le degré de conformité avec les évaluations et les exigences d'assurance dans le cadre de la politique HACT. Le groupe salue la structure des audits réguliers d'investissements du PNUD dans les organisations affiliées et l'invite à discuter avec le Conseil du moment et du placement des audits pour le FENU, le Programme des Volontaires des Nations Unies et l'UNOSSC.

103. Le groupe sollicite l'avis du Bureau de l'audit et des investigations sur la charge de travail relative à la prévention, la détection et la répression de la fraude pour l'efficacité du PNUD – en particulier les mesures prises pour élaborer une stratégie globale de lutte contre la fraude. Les délégations ont hâte d'en apprendre davantage sur les défis et les stratégies en vue de recouvrer des fonds et d'accélérer les processus de récupération. Elles demandent que le rapport de 2018 comporte une cartographie des informations comparatives année après année, indiquant où les pertes subies lors d'une année ont été récupérées au cours d'une année ultérieure. Le groupe sollicite des précisions sur l'utilisation et l'efficacité des permanences téléphoniques et des mécanismes de communication des plaintes, en particulier sur les violations des droits de l'homme, l'exploitation et le harcèlement sexuels, l'impact nuisible des programmes pour l'environnement, et les avis du Bureau de l'audit et des investigations sur l'utilisation et l'efficacité de ces mécanismes.

104. En réponse, le Directeur du Bureau de l'audit et des investigations confirme que le Bureau est disposé à soumettre des rapports détaillés et à collaborer avec les bureaux d'audit des organisations du système des Nations Unies, pour investir dans les travaux d'audit et les améliorer. Il souligne l'utilité de s'appuyer davantage sur le modèle de l'autonomie pour les audits conjoints, qui a réduit la portée et créé une plateforme complète pour l'évaluation des risques et les contrôles. Le Bureau ne décèle aucune ventilation systématique des contrôles au PNUD en 2017. Malgré le nombre d'appréciations d'audits « partiellement satisfaisantes avec quelques améliorations nécessaires », les résultats globaux pour 2017 sont prometteurs, mais pourraient être meilleurs en matière de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle. Le manque de visibilité du Bureau est une cause possible des sous-déclarations potentielles de cas d'exploitation et d'abus et de harcèlement sexuels au PNUD. Le Bureau collabore avec la direction en vue d'élargir et de renforcer les services d'établissement de rapports et d'intervention.

105. La Directrice du Bureau des services de gestion du PNUD a confirmé que le PNUD a des plans d'audit annuels pour le FENU, le Programme des Volontaires des Nations Unies et l'UNOSSC, dont le PNUD présentera des informations à l'avenir. Concernant la prévention des fraudes et la récupération des fonds, le PNUD a créé en 2016 un bureau permanent interbureaux sur le relèvement et, en 2017, une

auto-attestation écrite par les chefs des bureaux de pays qu'ils ont respecté les contrôles relatifs à la prévention de la fraude. Le code de déontologie global de 2017 donne des orientations claires sur l'éthique et la formation obligatoire à la déontologie. Le PNUD est en train de mettre au point des supports de lutte contre la fraude, dont la publication est prévue pour 2017. Le PNUD a introduit des mesures visant à garantir que les transactions ont eu lieu à des niveaux centralisés autres que les sièges, afin d'éviter les conflits d'intérêts au niveau des pays. La Directrice souligne que le taux de couverture de la politique harmonisée concernant les transferts de fonds est de plus de 90 %. Le PNUD a mis en place un système de signalement anonyme sur l'exploitation et le harcèlement pour lutter contre les risques de sous-signalement, avec une ligne directe pour les services de signalement et de conseil.

#### *FNUAP*

106. Un groupe de délégations accueille avec satisfaction les rapports et les réponses de la direction, et prend note de l'opinion du Bureau des services d'audit et d'investigation, selon lequel des améliorations sont nécessaires au niveau de l'adéquation et de l'efficacité de la gouvernance du FNUAP, de sa gestion des risques et de son contrôle interne. Les délégations estiment qu'il est utile de justifier ces décisions dans les principaux domaines à risque, et invitent la direction du FNUAP à faire rapport des progrès dans les domaines identifiés comme appelant des améliorations – le cadre de contrôle intégré, la gestion des risques institutionnels, la structure organisationnelle et les effectifs, l'appui et le contrôle des bureaux régionaux et du siège, la gestion des programmes et de la gestion des opérations. Les progrès réalisés dans ces domaines, ont-elles souligné, permettraient de réduire la récurrence des recommandations d'audit.

107. Le groupe de délégations encourage le FNUAP à continuer de réduire le nombre de recommandations d'audit en suspens depuis plus de 18 mois. Les délégations demandent des précisions sur les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre opportune des recommandations dans les meilleurs délais, et invitent l'Administration à régler les problèmes de retard dans les réponses afin de lui permettre de finaliser les rapports d'audit plus rapidement. Les délégations se déclarent satisfaites que l'Administration du FNUAP ait continué de protéger le Bureau des services d'audit et d'investigation des mesures d'austérité, mais sont préoccupées par le déséquilibre entre les ressources et les besoins du Bureau, notamment le risque qui en résulte. Notant que le Bureau n'avait pas été en mesure de respecter les cycles d'audit prévus, elles l'invitent à définir l'ampleur et la nature des ressources financières et autres dont il a besoin pour s'acquitter de son mandat. Elles demandent instamment au FNUAP de veiller à ce que le Bureau des services d'audit et d'investigation soit doté de ressources suffisantes, notamment pour assurer un audit adéquat et traiter efficacement le nombre de dossiers d'investigation, et encouragent le Bureau à inclure à l'avenir des indicateurs clefs de performance.

108. Le groupe de délégations salue les progrès du Bureau en matière de transparence et de réactivité, et note que des fraudes et des irrégularités financières représentent la majorité des dossiers. Les délégations sollicitent l'avis du Bureau sur le volume de travail indiqué relatif à l'efficacité de l'approche de la prévention, de la détection et la répression de la fraude. Elles souhaitent avoir des informations actualisées sur les affaires en cours devant les organes disciplinaires et des détails dans les prochains rapports et réponses de l'Administration au sujet de la lenteur du recouvrement des

pertes. Elles invitent le Bureau à continuer d'appuyer l'Administration du FNUAP et les initiatives interinstitutions visant à lutter contre l'exploitation et le harcèlement sexuels.

109. En réponse, la Directrice des services d'audit et d'investigation du FNUAP confirme au Bureau des services d'audit et d'investigation qu'il définira ses besoins en ressources, et rendra compte à l'avenir des indicateurs de résultats. En ce qui concerne les recommandations en suspens depuis plus de 18 mois, le Bureau des services d'audit et d'investigation les a examinées, notant que la transformation des technologies de l'information et des communications (TIC) concerne un grand nombre d'entre elles. Les retards dans la finalisation des audits découlent souvent de questions intersectorielles qui nécessitent une coordination entre les différents services. En 2017, le dépistage de nombreux cas de fraude a été possible par le bouche-à-oreille ou par des audits HACT. Elle souligne que la transformation des TIC devrait permettre une meilleure détection par l'analyse de données plus automatisée. Le Bureau des services d'audit et d'investigation continuera de participer à des activités interorganisations, malgré les difficultés inhérentes à la réalisation d'audits conjoints, notamment lorsqu'il s'agit de déterminer leur pertinence.

110. La Directrice exécutive adjointe du FNUAP (Gestion) déclare que le principal défi de la récurrence des recommandations d'audit est que celles-ci concernent souvent des questions complexes et compliquées. Le FNUAP a abordé un grand nombre de ces recommandations et résoudra les recommandations restantes par le biais de la transformation des TIC, de politiques de gestion de la chaîne d'approvisionnement, ainsi que de révisions apportées au processus de programmation. Le FNUAP salue les approches novatrices des audits du Bureau des services d'audit et d'investigation, note l'impact des niveaux de tolérance aux risques, et attire l'attention sur les ressources supplémentaires allouées en 2018 pour traiter les affaires en suspens devant les instances disciplinaires.

111. Le Conseil d'administration adopte la décision 2018/13 sur les rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS concernant l'audit et les investigations internes, ainsi que la réponse de l'Administration.

## **XVI. Rapports des bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS**

112. Le Directeur du Bureau de la déontologie du PNUD présente le rapport sur les activités du Bureau en 2017 (DP/2018/16) et le Directeur du Bureau de la gestion du PNUD présente la réponse de l'Administration. Le Directeur du Bureau de la déontologie du FNUAP présente le rapport du Bureau de la déontologie du FNUAP pour 2017 (DP/FPA/2018/7) et la Directrice exécutive adjointe (Gestion) du FNUAP présente la réponse de l'Administration. Le Conseiller juridique de l'UNOPS présente les activités du Bureau de la déontologie de l'UNOPS pour 2017 (DP/OPS/2018/4), ainsi que la réponse de l'Administration.

113. Aucune délégation n'intervient pour faire des observations sur les rapports des bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS.

114. Le Conseil d'administration adopte la décision 2018/14 : Rapports des bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS.